

# **COMPTE-RENDU du Conseil Municipal**

## **Séance du LUNDI 26 OCTOBRE 2020 à 18h30**

**Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.**

**Etaient présents :**

B.SANCHEZ – P. MARSEILLES – J. BERNARD – J. LEBEGUE - F. BALBI – G. MARCHAND – B. ROMANINI – V. VICENTE – JF. TRAMIER – TH. SABATIER – C. ROS – P. CHARLES – N.GILLET – M.LOPEZ – S. LLORET - D. BLANC -Y. TRUC –A. GARCIA – B. RIGGIO – D. MAUCCI - D.CORNILLON

**Procurations :** MA. ALTIER à B.SANCHEZ – N.AIME à C.PEYRON - A. MARCHAND à G.MARCHAND - M. CASTELLAS à TH. SABATIER

**Absente Excusée :** C.ASTIER

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, une minute de silence a lieu en l'hommage l'enseignant, Samuel Paty, assassiné le 16 octobre dernier.

### **1/DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

M. CHARLES Patrice se porte candidat et est élu à l'unanimité.

### **2/APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2020.

**M. Le Maire précise que la question sur l'ouverture d'enquête publique en vue du déclassement du solde du chemin de la Taladette est retirée.**

### **3/ CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2020-2022**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime pour proposer l'affectation de la dotation 2020 sur les travaux d'aménagement paysager du nouveau jardin public boulevard Léopold Fauritte estimés à 350 000€ et les dotations 2021-2022 sur le projet de construction du nouveau centre de loisirs estimés à 1 000 000€ HT.

#### **4/ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Approbation à l'unanimité pour autoriser Monsieur Le Maire à proposer les listes de commissaires titulaires et suppléants de la manière suivante :

<b>Commissaires Titulaires :</b>	<b>Commissaires Suppléants :</b>
1- SANCHEZ Benoît	1- ALTIER Marie-Andrée
2- RAFINESQUE Claude	2- DEPEYRE Arlette
3- GRANGEON Bruno	3- BAUMET Christophe
4- MARSEILLES Patrice	4- PIZOT Christophe
5- BERNARD Fabrice	5- MARCHAND Guy
6- TRAMIER Jean François	6- BALBI Francette
7- ROCHE René	7- SIWEK Aleksander
8- LEBEGUE Jean	8- COTTIN Claude
9- PECOULT Roland	9- DAUDEL René
10- SABATIER Albert	10- GILLET Nadine
11- GUT Philippe	11- MARCHAND Any
12- AIME Nicolas	12- BERNARD Josette
13- LLORET Suzy	13- TOUCHAT Vincent
14- RIBIERE Luc	14- LOPEZ Manuel
15- BLANC Didier	15- ROMANINI Bruna
16- TRUC Yannick	16- REBOUL Frederic

#### **5/ PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE MONDRAGON DES BIENS IMMEUBLES AFFECTES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « ENTRETIEN ET CONSTRUCTION DES BATIMENTS SCOLAIRES »**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Entrée en séance de Mme GARCIA Aurélie.

Accord unanime d'approbation du PV de mise à disposition à la CCRLP des biens immeubles de la commune de MONDRAGON (description, renseignements administratifs et comptables les concernant figurent en annexes du procès-verbal) qui sont attachés à l'exercice de la compétence « construction, aménagement, entretien des équipements d'enseignements préélémentaires et élémentaires reconnus d'intérêt communautaire » et d'autorisation à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**6/ PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE MONDRAGON DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES AFFECTES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « ENTRETIEN ET CONSTRUCTION DES BATIMENTS SPORTIFS ET CULTURELS »**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Accord unanime d'approbation du PV de mise à disposition à la CCRLP des biens immeubles de la commune de MONDRAGON (description, renseignements administratifs et comptables les concernant figurent en annexes du procès-verbal) qui sont attachés à l'exercice de la compétence « construction, aménagement, entretien des équipements sportifs et culturels reconnus d'intérêt communautaire » et d'autorisation à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**7/ OPPOSITION AU TRANSFERT DU PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Approbation à l'unanimité pour autoriser le Maire à s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

**8/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE A L'ASSOCIATION @DN AU SEIN DE LA RESIDENCE « LES BALCONS DE PEYRAFEUX »**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Approbation à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local communal définissant les conditions d'occupation avec l'association @DN.

**9/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FRJEP POUR LE RENOUELEMENT D'ACTIVITES AU SEIN DE LA RESIDENCE « LES BALCONS DE PEYRAFEUX »**

*Rapporteur : M. PEYRON.*

Mme GILLET quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Accord unanime pour reconduire la convention avec l'association « le Foyer Rural des Jeunes et de l'Education Populaire (FRJEP), relative à la mise en place d'activités avec les séniors mondragonnais à la résidence les Balcons de Peyrafeux..

**10/ CONVENTION PLURIANNUELLE D'ECOPATURAGE DANS LE CADRE DU PLAN DE GESTION DU SITE ENS DE L'ILE VIEILLE**

*Rapporteur : Mme ROMANINI.*

Madame GILLET rentre en séance.

Approbation à l'unanimité pour réaliser une convention pluriannuelle d'éco pâturage pour 5 ans avec M LAFITTE, ainsi que le cahier des charges pastoral afin d'encadrer cette pratique sur l'ENS de l'île vieille.

## **INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL,**

- Arrêté décidant de la révision d'un loyer d'un bien communal :

Le loyer mensuel du logement situé 116 Chemin Jean Moulin par Madame BOULAY Stéphanie est porté à 557 € à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 (loyer actuel 550 €) – Arrêté n° 501/2020,

Le loyer mensuel de l'emplacement de parking Rue Anatole France occupé par Madame JULIEN Patricia est porté à 41.82 € à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 (loyer actuel 41.51 €) – Arrêté n° 500/2020,

Le loyer mensuel de l'emplacement de parking Rue Anatole France occupé par Madame VAILLER Patricia est porté à 43.43 € à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 (loyer actuel 43.11 €) – Arrêté n° 499/2020.

- Vente d'une case colombarium du cimetière Peyrafeux II

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Question de M. MAUCCI Denis :**

Le site de l'île Vieille est l'objet d'un classement en Zone Natura 2000, il est remarquable par sa diversité environnementale et fait l'objet de programmes subventionnés notamment de l'Agence de l'Eau.

Cela implique une gestion destinée à la conservation de ses milieux notamment de ses zones humides et une organisation stricte des usages.

J'ai pu constater, lors d'une visite sur le site à proximité Nord de la ferme, à la présence d'un dépôt sauvage de végétaux, plastiques, fer, restes de chantiers ...

Il conviendrait que conformément aux directives de la circulaire du Ministère de l'Environnement de 2012 : interdisant le brûlage des végétaux et autres, car il y a eu des mises de feu, de mettre fin à ses pratiques par une surveillance accrue du site pour respecter ce site Naturel remarquable et à ce titre classé en zone Natura 2000.

### **Réponse de M. Le Maire :**

M. Le Maire indique que M. MAUCCI s'inquiète du dépôt des déchets verts au Nord de la Maison de la Nature à l'île Vieille. Pratique qui perdure depuis l'époque de l'ancienne municipalité donc depuis plus de 25 ans.

Il ajoute s'être rendu en Préfecture dans la semaine et s'est vu remettre une plainte dans le cadre « sentinelles de la nature » dans laquelle la Commune est remise en cause pour ces mêmes dépôts sauvages. Il précise que l'énergie des élus et l'argent du contribuable ne devraient pas partir en fumée dans ces attaques.

Pour Mme ROMANINI, les élus désignés à l'environnement et M. Le Maire, voilà des années que des solutions sont recherchées pour palier à cette problématique, trouvées depuis 2 ans. M. Le Maire indique que la ferme de l'île vieille n'est pas classée en zone Natura 2000.

La livraison de la nouvelle déchetterie intercommunale (projet que nous avons impulsé, défendu et suivi) va permettre de récupérer la déchetterie existante afin d'y déposer et broyer les végétaux de la commune et aussi de toute commune du territoire Rhône Lez Provence qui le souhaiterait.

M. Le Maire clôture en précisant que le bon sens, la concertation et la patience sont des atouts pour trouver des solutions pérennes et qu'en 2021, les déchets verts communaux seront traités dans des conditions exemplaires.

**INFORMATION - RAPPORT D'ACTIVITES 2019 - COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.)**

Présentation succincte faite par M. SANCHEZ.

**INFORMATION - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES 2019 - COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.)**

Présentation succincte faite par M. SANCHEZ.

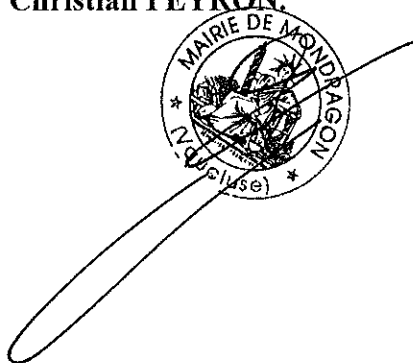
**INFORMATION - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2019 - COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.)**

Présentation succincte faite par M. SANCHEZ.

La séance est levée à 19H40.

**Fait à MONDRAGON, le 27 octobre 2020.**

**Le Maire,  
Christian PEYRON.**



**Le Secrétaire de séance,  
Patrice CHARLES.**